

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 12 septembre 2024 à 15 h 30
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Claudia Vega, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Mélissa Cormier, directrice des Services administratifs
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture
Monsieur Arnaud Budka, directeur de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.
Monsieur François Doré, directeur des travaux publics

10 - Ouverture de la séance.

La secrétaire d'arrondissement substitut déclare la séance ouverte à 15 h 31.

CA24 25 0215

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2024.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

CA24 25 0216

Nomination de monsieur Arnaud Budka à titre de directeur d'arrondissement, à la Direction de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, à compter du 21 septembre 2024.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé ;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'entériner la nomination de monsieur Arnaud Budka à titre de directeur d'arrondissement, à la Direction de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, en date du 21 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1248863008

CA24 25 0217**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2024. Il est 15 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claudia Vega
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.
